



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Au primaire comme au secondaire

Pour la FAE, l'enseignement des arts doit être dispensé par des spécialistes

Montréal, le 2 octobre 2013 - Pour le président de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), M. Sylvain Mallette, l'enseignement des arts au primaire doit être confié à des spécialistes comme cela se fait au secondaire parce que les arts sont un facteur important de réussite scolaire.

D'un point de vue pédagogique, de nombreuses enquêtes et études ont démontré que les programmes artistiques permettent aux élèves d'avoir davantage confiance en eux, renforcent leur capacité à communiquer et à trouver des solutions, en plus de les préparer à devenir des personnes qui résoudront les problèmes de façon créative et ingénieuse.

« Au primaire, l'école doit obligatoirement offrir deux des quatre disciplines qui font partie du programme d'enseignement des arts, soit la musique, la danse, les arts plastiques et l'art dramatique. Or, à l'heure actuelle, en raison de l'application du Régime pédagogique, entre autres, au moins une des deux disciplines artistiques n'est pas enseignée par un prof spécialiste, formé en art mais par des titulaires ou des enseignantes et enseignants généralistes. Ceux-ci, reconnaissant qu'ils ne possèdent pas la formation requise pour bien faire leur travail, élaborent souvent des projets afin de s'adjoindre des personnes-ressources pour les aider dans cet enseignement, ce qui constitue pour eux une charge supplémentaire », ajoute pour sa part la vice-présidente à la vie professionnelle de la FAE, M^{me} Nathalie Morel.

La situation dans les écoles secondaires est différente puisque l'enseignement des arts relève de spécialistes. La FAE demande qu'il en soit de même pour le réseau primaire.

« Pour y arriver, il faut donc s'assurer que les titulaires soient dégagés d'au moins une heure par semaine de cours et de leçons afin de consacrer ce temps à d'autres éléments de leur tâche auprès de leurs élèves. Cette réorganisation permettrait alors aux profs spécialistes en arts d'assurer pleinement l'enseignement des disciplines artistiques, car ce sont elles les personnes dûment formées pour le faire », renchérit M^{me} Morel.

Pour le président de la Fédération, cela aurait pour effet direct de diminuer la précarité chez les enseignantes et enseignants spécialistes au primaire, en plus de leur assurer une plus grande stabilité dans leur milieu. « Il arrive fréquemment que ces profs aient un statut précaire et travaillent dans plus d'un établissement scolaire, a indiqué M. Mallette. La valorisation de l'enseignement des arts dans nos écoles c'est aussi la valorisation du travail de ses enseignantes et enseignants. »

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Sylvio Morin, conseiller au Service des communications
Téléphone : 514 666-7763, poste 306